

Public : Responsable de chantier (Chef de chantier, Chef d'équipe, référent de chantier)

Durée : 2 jours

Coût : 760 € HT

Dates Sessions Nantes / Lyon : Télécharger les calendriers via notre site www.biquaite.fr

Prérequis : Responsable de chantier en poste ou pressenti à le devenir dans l'année.

Personne ayant exercé une fonction d'encadrant pendant au moins 2 ans dans une entreprise du BTP

Objectifs et compétences visées

Connaître l'environnement juridique régissant les relations avec ses sous-traitants.

Acquérir des méthodes et réflexes dans le pilotage de ses partenaires sous-traitants et garantir la bonne exécution de la prestation.

Se doter de moyens pour **maintenir un juste équilibre** entre le cadre légal et le pragmatisme terrain pour assurer les intérêts de l'entreprise principale.

Programme

Comprendre les logiques de recours à la sous-traitance :

- Les enjeux et les limites de la sous-traitance dans un environnement de plus en plus concurrentiel.
- Pourquoi sous-traite-t-on ? Avantages et inconvénients opérationnels.

Cadre de la relation contractuelle avec ses sous-traitants :

- Spécificités de la sous-traitance : forfait, indépendance, prestation délimitée, ...
- Appréhender les spécificités de la loi pour mieux maîtriser les risques liés à la sous-traitance.
- Que doit contenir le contrat ? Les informations essentielles à connaître pour une gestion efficace.
- Distinguer les sous-traitants des autres types de partenariats chantier.
 - Mettre en perspective la gestion de son sous-traitant avec les locatiers, les fournisseurs, les intérimaires, le prêt de main d'œuvre.

Pilotage de la sous-traitance au quotidien :

- Les informations indispensables à recueillir auprès de son N+1.
- Accueillir et cadrer le sous-traitant en amont de l'opération.
- Suivre et contrôler la prestation (contractuelle, technique, esthétique).
- Les grands principes à respecter en matière de « mise à disposition » :
 - Point de vigilance sur les mises à disposition de matériel, fournitures, main d'œuvre.
- Retour d'expérience et évaluation de son sous-traitant.

Responsabilité de l'entreprise principale en matière de sécurité :

- Visite préalable, animation des « réunions de coordination ».
- Exigence PPSPS, Plan de prévention.
- Principes de vigilance partagée.

Conséquences d'une mauvaise gestion de ses sous-traitants :

- Impact commercial : image, fiabilité, prix, délai...
- Impact technique et organisationnel : désordres, compensation des défaillances...

Nous contacter pour plus d'informations

Préinscription en ligne ou nous contacter au 02.28.03.29.51 / contact@biquaite.fr

Ce programme est la propriété de la SAS BIQUALITE®, en tant que conceptrice et développeur de contenu. Elle seule est autorisée à commercialiser, exploiter et animer ce programme sauf dans le cadre d'un partenariat formel à durée limitée avec un tiers. La présente mention devra apparaître sur chaque support mentionnant ledit programme.

Pédagogie : Présentiel, participatif, contextualisé - Évaluation des acquis : Études de cas, tests et mises en situation – Accès personnes en situation de handicap : Nous contacter afin d'évaluer les possibilités de suivre la formation.